

À PEINE PERDUE

UN COLLOQUE SUR L'APPLICATION DES PEINES ORGANISÉ PAR LA COMMISSION DES LIBERTÉS DU BARREAU DE LIÈGE.



LE VENDREDI 22 MARS 2019
À L'ESPACE PRÉMONTRES.
ADRESSE:
RUE DES PRÉMONTRES, 40
4000 LIÈGE.
LE COLLOQUE AURA LIEU DE
13H30 À 18H.
POINTS DE FORMATION : 3.

L'EXÉCUTION DES PEINES DE PRISONS INFÉRIEURES OU ÉGALES À TROIS ANS : PRÉSENTATION CRITIQUE ET CONVERSATION AVEC LINDSAY FASSOTTE, ATTACHÉE AU CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE.
PAR OLIVIA NEDERLANDT, CHERCHEUSE FR5-FNRS À L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS BRUXELLES.

DU MICROSCOPE À LA LUNETTE, REGARD HYBRIDE SUR DOUZE ANNÉES D'EXISTENCE DES TRIBUNAUX DE L'APPLICATION DES PEINES.
PAR VINCENT FRANSKIN, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE L'APPLICATION DES PEINES DE LIÈGE ET VINCENT SERON, PROFESSEUR ASSOCIÉ AU DÉPARTEMENT DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

LE POINT SUR LES CONDITIONS DE DÉTENTION EN BELGIQUE.
PAR FANNY VANSILLETTE, AVOCATE AU BARREAU DE BRUXELLES, ASSISTANTE À L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS BRUXELLES ET MEMBRE DU GROUPE DE RECHERCHE « GREPEX ».

LES DÉTENUÉS À LA CONQUÊTE DE LEURS DROITS - RECOURS CIVILS ET ADMINISTRATIFS, ET CONTENTIEUX STRATÉGIQUE.
PAR MARIE JADOU, AVOCATE AU BARREAU DU BRABANT-WALLON, ASSISTANTE EN DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE À L'U.C.L. ET NICOLAS COHEN, AVOCAT AU BARREAU DE BRUXELLES, MEMBRE DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS.

LE NOUVEAU DROIT DE PLAINTÉ.
PAR MARC NÈVE, AVOCAT AU BARREAU DE LIÈGE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

P.A.F. : 50€. 35€ POUR LES STAGIAIRES. GRATUIT POUR LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES CAPA.